



Volà l'étalage / videos surveillances

Par **Bulimia**, le **18/03/2017** à **18:49**

Bonjour,

Tout d'abord il faut que vous sachiez que je suis anorexique boulimique et je fais 2/3 crises (ingestion d'une grande quantité de nourriture dans un tps limité) par jour...

Seulement voilà, pour faire ces crises j'ai besoin de nourriture et la boulimie est un gouffre financier... du coup pour éviter de dépenser tout mon argent dans l'achat de nourriture pour satisfaire mes crises j'ai commencé à voler dans un magasin, y allant 2 fois par jour et volant beaucoup de nourriture.

Heureusement je ne me suis jamais fait prendre sur le fait. Mais j'angoisse de plus en plus parce que je ne sais pas si après visionnage des vidéos de surveillance ils peuvent me retrouver (je paie toujours en liquide) et porter plainte en ayant pour preuve les caméras....

Donc est ce que le magasin peut porter plainte contre moi avec ces vidéos ? Vais je recevoir un appel de la police pour "une affaire me concernant" ? La maladie est elle une circonstance atténuante ?

Par **jodelariege**, le **18/03/2017** à **19:06**

bonjour; du fait que la justice condamne des parents qui volent pour nourrir leurs enfants votre maladie ne sera pas une circonstance atténuante...j'en ai même lu une qui dit avoir volé des produits de maquillage car elle avait un rendez vous d'embauche.. de plus comment pouvez vous voler beaucoup de nourriture à chaque fois ?, déjà qu'un

paquet de bonbon est vite repéré par la sécurité..
commencez par soigner votre maladie avant de vous retrouver sur le même forum avec le discours suivant" c'est la 1° fois que je vole ,je me suis fait prendre ,j'ai honte ,j'ai peur ,aidez moi...."

Par **Bulimia**, le **18/03/2017** à **20:29**

Oui mais c'est pathologique... Il n'y a pas de surveillant dans ce magasins... juste les caissiers

Par **jodelariege**, le **18/03/2017** à **20:37**

mais comment faites vous pour passer beaucoup de nourriture?, dans un sac à dos? il n'y a rien de visible?

de toute façon il y a de grandes chances que vous soyez prise un jour ou l'autre et votre maladie n'aura aucun poids devant un juge...

Par **Bulimia**, le **18/03/2017** à **21:04**

C'est sûr même que je serais prise un jour en flagrant délit ... mais ce qui m'inquiète aujourd'hui ce sont les caméras et ce que le magasin peut faire contre moi avec ces vidéos de surveillance

Par **jodelariege**, le **18/03/2017** à **21:12**

on n'en sait rien de ce que peut faire le magasin avec ces vidéos...vous avez besoin de vous rassurer ,on ne le peut pas ..si un agent de sécurité vous a vu sur les caméras il peut vous repérer la prochaine fois que vous viendrez au magasin et vous choper à la caisse ... de toute façon à un moment plus vous volez plus vous avez de chance d'être prise....après on n'a pas de boule de cristal et on ne peut pas vous dire il n'y a aucun risque avec ces caméras...